

Code criminel

liquide et 2,235 livres de marijuana. On a de même découvert d'autres activités criminelles: affaires de meurtres, de fraudes, de paris illégaux, de possession d'armes à feu et d'évasion de prison.

Je passe maintenant aux dispositions relatives aux délinquants dangereux. Je trouve parfois que l'on oublie dans le débat les garanties très rigoureuses qui protègent les droits individuels. Nous nous soucions en l'occurrence de la nécessité de protéger la société contre les rares individus qui présentent une menace grave, et permanente, contre la sécurité publique. Ce souci transparaît dans les rapports du comité Ouimet et du comité présidé par le sénateur Goldenberg, qui ont tous deux recommandé de remplacer les articles existants sur les repris de justice et les délinquants sexuels dangereux par les dispositions relatives aux délinquants dangereux qui sont proposées dans le bill à l'étude.

Rares sont ceux qui nieront que la chose soit nécessaire, monsieur l'Orateur. Mais tout en concourant à cette fin, le bill prend la peine d'inscrire dans la procédure relative aux délinquants dangereux des garanties rigoureuses visant à protéger également les droits de l'individu. Le délinquant doit d'abord avoir été trouvé coupable d'un grave délit sexuel ou d'un délit commis avec violence. Il faut ensuite que le procureur général de la province consente à ce que le tribunal soit saisi d'une demande visant à faire déclarer délinquant dangereux le délinquant en question. Le tribunal doit encore être persuadé que le délinquant constitue un danger pour la vie, la sécurité ou le bien-être des citoyens, ou qu'il y a la possibilité que le délinquant en vienne à causer une lésion corporelle ou tout autre mal à quelqu'un à cause de son impuissance à maîtriser à l'avenir ses impulsions sexuelles ou violentes. Enfin, la Commission nationale des libérations conditionnelles sera tenue de revoir le dossier au plus tard trois ans après le prononcé de la sentence, et tous les deux ans par la suite.

Je suis persuadé, monsieur l'Orateur, que les mesures modificatives à l'étude représentent une amélioration marquée sur les dispositions actuelles du Code criminel traitant des délinquants sexuels dangereux et des repris de justice. Vous pouvez être assuré que les dispositions visant les délinquants dangereux seront appliquées avec prudence tout comme par le passé, d'ailleurs, j'en suis certain, mais ces dispositions sont nécessaires pour assurer la protection de la société contre l'infime minorité qui constitue une menace sérieuse pour la sécurité publique, de sorte qu'il faut, malheureusement, envisager la détention pendant une période indéterminée.

Les Canadiens s'inquiètent des problèmes que pose le crime, personne n'en doute, d'où les propositions contenues dans le bill. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je demande à tous les députés d'examiner de toute urgence ces mesures. Nous en parlons depuis des mois, il est temps d'agir.

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, compte tenu de l'heure, puis-je déclarer qu'il est 5 heures?

M. l'Orateur adjoint: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[M. Fox.]

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Churchill (M. Smith)—Les ports—Churchill—L'amélioration future des installations compromise par suite de l'abandon du projet de remplacement de la voie ferrée par des rails en acier lourd; le député de Surrey-White Rock (M. Friesen)—Le multiculturalisme—L'enseignement de l'anglais dans les écoles de Vancouver—Les intentions du gouvernement; le député de Okanagan-Kootenay (M. Johnston)—Les Affaires extérieures—L'Afrique du Sud-Ouest—Les conclusions de la conférence de Tournhalle et les propositions de la délégation canadienne.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills privés, les avis de motion (documents) et les bills publics.

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES—
MOTIONS (DOCUMENTS)**

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: L'avis de motion n° 1.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Les députés se sont réunis et ont décidé d'étudier l'avis de motion n° 25 inscrit au nom du député de Selkirk (M. White-way) et de reporter toutes les motions précédentes.

M. Goodale: Nous sommes d'accord, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Est-ce d'accord pour que toutes les motions au *Feuilleton* qui précèdent la motion n° 25 soient reportées à la demande du gouvernement?

Des voix: D'accord.

**LES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL
INTERMINISTÉRIEL SUR L'INTÉGRATION DES NAVIRES ET DES
AÉRONEFS DU GOUVERNEMENT**

M. Dean Whiteway (Selkirk) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des procès-verbaux des réunions du groupe de travail interministériel chargé d'étudier l'intégration des navires et des aéronefs du gouvernement et de copie de tous les documents étudiés par le comité sur les opérations de recherches et de sauvetage et sur la surveillance sur le lac Winnipeg.

—Monsieur l'Orateur, pour être certain que les députés comprennent bien l'objet de ma demande, je voudrais relire l'avis de motion inscrit à mon nom. Voici ce qu'il dit:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des procès-verbaux des réunions du groupe de travail interministériel chargé d'étudier l'intégration des navires et des aéronefs du gouvernement et de copie de tous les documents étudiés par le comité sur les opérations de recherches et de sauvetage et sur la surveillance sur le lac Winnipeg.

Cette demande, relativement simple et directe, concerne les opérations de recherches et de sauvetage sur le lac Winnipeg. Les députés savent sans doute que ce lac fait 9,417 milles carrés de superficie. Il ne s'agit donc pas d'une pièce d'eau de